

AVANSEO

# Activités exclues

Version 1.0

01/12/2020

Avanseo ne pourra pas octroyer de prêts à toute personne morale ou physique dont l'activité est en lien avec l'un des secteurs d'activité listés ci-dessous :

- Jeux et casinos ;
- Production ou commerce d'armes ;
- Pornographie et activités érotiques ;
- Toute autre activité exclue au regard du code de déontologie de la Société de Gestion.